

COMMUNE DE BUEIL

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mai 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 19

Absents excusés : 1

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de convocation et d'affichage : 19 mai 2026

Les membres du Conseil municipal de la commune de Bueil légalement convoqués le 19 mai 2026, se sont réunis en séance publique le 26 mai 2026 à 18 heures en mairie de BUEIL, sous la présidence de Monsieur Nicolas MITSIALIS, Maire.

Présents : MM. BOSSU Agnès, BOURGETEAU Bruno, CHARRIER Luc, CHAUVIN Sophie, CITHER Michel, COLLERY Christine, COLLET Guy, ELEOUET Fabienne, FOYARD Pascale, HUBERT Charline, LAVALLEY Mickaël, LE YAOUANQ Mireille, MONNEL Christine, PEYRAT Marie-Laure, ROBIN Nicolas, SIVACOMARIN Sivasthyanarayanan, SOUCOURS Marvin.

Absents excusés : MM. BOUVARD Steeve (pouvoir à Fabienne ELEOUET)

Secrétaire de séance : Michel CITHER

Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la Commune de BUEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financières de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance, le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Michel CITHER, adjoint au Maire, doyen,

Considérant que le CFU 2025 présenté et résumé comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision	753 970,23	1 525 190,00	2 279 160,23
	Budgétaire totale			
	Recettes réalisées	228 555,98	1 561 933,03	1 790 489,01
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation	575 308,00	1 801 321,21	2 376 629,21
	Budgétaire totale			
	Dépenses réalisées	356 989,24	1 434 880,02	1 791 869,26
	Restes à réaliser	0	0	0
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-128 433,26	+127 053,01	-1 380,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-178 662,23	276 131,21	97 468,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-307 095,49	+403 184,22	+96 088,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-307 095,49	+403 184,22	+96 088,73

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- Voix Pour : 18
- Voix Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Bueil,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération d'affectation du résultat – Budget principal de la commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel CITHER, adjoint au Maire, doyen,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **403 184,22 €**

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	127 053.01
	DEFICIT :	
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	276 131.21
	DEFICIT :	
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		403 184.22
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	
	DEFICIT :	307 095,49
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0.00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		307 095,49
AFFECTATION DE C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		307 095,49
1 report en Investissement au compte D 001 (=D)		307 095,49
2 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		96 088,73

BC65800- Budget principal de la commune de Bueil - Décision Modificative n° 3 - Reprise des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles relatifs à la comptabilité M57 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026 voté le 10 mars 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 approuvé par le Conseil municipal en date du 26 mai 2026, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de Fonctionnement : Excédent de **403 184,22 €**
- Résultat d'investissement : Déficit de **307 095,49 €**
- Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement : **0 €**

Considérant qu'il convient d'intégrer ces résultats au budget de l'exercice courant par le biais d'une décision modificative ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal de la commune de Bueil présentée selon les inscriptions budgétaires ci-dessous.

Article 2 : Les crédits modificatifs sont votés au niveau de l'article.

Fonctionnement	Recettes	002	Excédent de fonctionnement reporté	96 088,73 €
Fonctionnement	Dépenses	65888	Autres charges diverses de gestion courant	96 088,73 €
Investissement	Dépenses	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	307 095,49 €
Investissement	Recettes	1068	Autres réserves	307 095,49 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réalisation de travaux pour le réaménagement de l'école primaire Paul Delabre de Bueil

Monsieur le Maire expose,

Par délibérations du Conseil municipal, la commune de Bueil a :

- confié à Eure Aménagement Développement (EAD) un mandat d'études pour la réalisation de l'opération de réaménagement de l'école primaire Paul Delabre et de restructuration des espaces extérieurs ;
- désigné les équipes de maîtrise d'œuvre chargées de la conception et du suivi des travaux.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de l'école, il a été décidé de réaliser des arbitrages programmatiques. Ces derniers ont permis d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération s'élève à 231 656,00 € HT, soit 277 987,20 € TTC, toutes dépenses confondues, comprenant notamment les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les études complémentaires ainsi que la mission de mandat de travaux confiée à EAD.

Cette nouvelle enveloppe intègre l'actualisation de la rémunération forfaitaire de la mission de maîtrise d'œuvre, ainsi que les études complémentaires rendues nécessaires par les évolutions et ajustements du programme demandés par la maîtrise d'ouvrage.

A ce titre la rémunération forfaitaire de la mission de maîtrise d'œuvre est portée à 24 240,70 € HT (Mission Complète), soit 29 088,83 € TTC, représentant une plus-value de 8 640,70 € HT, soit 10 368,83 €.

Par ailleurs, afin de permettre la réalisation de l'opération, il convient désormais de confier à EAD une mission de mandat de travaux pour l'accompagnement de la phase réalisation de l'opération. Le montant de cette mission est fixé à 7 000,00 € HT, soit 8 400,00 € TTC.

Enfin, une consultation des entreprises a été engagée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Il convient donc :

- d'approuver l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération ;
- d'approuver la convention de mandat de travaux confiée à EAD ;
- d'autoriser la poursuite et l'aboutissement des consultations des entreprises ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération.

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal :

À l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération de réaménagement de l'école primaire Paul Delabre ;
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération estimée à 231 656,00 € HT, soit 277 987,20 € TTC, toutes dépenses confondues ;
- **APPROUVE** la convention de mandat de travaux confiée à Eure Aménagement Développement pour un montant de 7 000,00 € HT, soit 8 400,00 € TTC ;
- **APPROUVE** le lancement et la poursuite des consultations des entreprises conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux, avenants éventuels, ordres de service ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible de financer l'opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légimité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Informations diverses :

- Nicolas MITSIALIS fait un point sur le projet de cabinet médical : une réunion s'est tenue en mairie jeudi 21 mai en présence de la commission communale, de SNA, du personnel médical, de l'ARS et de la CPAM. Un compte-rendu de cette réunion sera adressé aux participants et membres du Conseil Municipal.
- Nicolas MITSIALIS informe le conseil municipal du démarrage des travaux du méthaniseur sur la commune de Villiers-en-Désœuvre. Un comité de suivi de travaux a été créé auprès duquel la commune de Bueil sera représentée par 2 personnes.

Séance levée à 20h15

Ont signé au registre les membres présents